

ELECTIONS DU COMITE DIRECTEUR LIGUE REGIONALE DE GOLF PROVENCE ALPES COTE D'AZUR APPEL A CANDIDATURES

1. Date et modalités de votes à l'Assemblée Générale Elective

Sauf mise en œuvre du vote exclusivement par correspondance ou à distance par voie électronique, l'Assemblée Générale Ordinaire Elective de la Ligue Régionale de golf de Provence Alpes Côte d'Azur aura lieu le samedi 16 novembre 2024 au Golf de Barbaroux.

2. Composition des listes

- Les candidats figurant sur une liste doivent être majeurs et licenciés de la ffgolf ;
- Les femmes figurant sur chaque liste sont, suivant des modalités précisées par le règlement intérieur et par le règlement organisant les opérations électorales relatives à l'élection du Comité Directeur, en nombre garantissant une représentation minimum des femmes proportionnelle au nombre de licenciées éligibles selon les statistiques de l'année précédente (soit 29%) ;
- Chaque liste devra identifier et présenter, au moment du dépôt de candidature, sa tête de liste qui sera le Président élu de la Ligue si la liste arrive en tête des suffrages ;
- Chaque liste doit comporter au moins un médecin parmi les candidats ;
- Chaque liste doit être complète et comprendre un nombre de candidats éligibles égal au nombre de postes à pourvoir en application de l'article 5 du règlement intérieur (soit entre 10 et 20 membres) ;
- Une même personne ne peut figurer sur plusieurs listes lors d'une élection au Comité Directeur.

Les listes de candidats doivent parvenir, par mail, au siège de la Ligue avant une date et aux conditions fixées par le règlement organisant les opérations électorales.

La liste ayant obtenu le plus de voix obtient la totalité des postes à pourvoir. En cas d'égalité, est élue la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée.

3. Chiffres de Référence

Les statistiques territoriales des licenciés 2023 font apparaître les résultats suivants : **46.807** licenciés dont **13.582 féminines soit 29%**.

En application du Règlement Intérieur de la Ligue Régionale de Golf de Provence Alpes Côte d'Azur chaque liste devra comporter entre 10 à 20 membres dont 29% de membres féminines (*Si le chiffre après la virgule est inférieur à 5, on arrondit à l'entier inférieur. Si le chiffre après la virgule est supérieur ou égal à 5, on arrondit à l'entier supérieur*).

4. Dépôt et recevabilité des listes

Les listes de candidats devront être réceptionnées au siège de la Ligue par mail :

- Au plus tôt dès publication du présent règlement des opérations électorales ;
- Au plus tard le 23 septembre 2024 à 12h00

****L'envoi peut s'effectuer dans les conditions suivantes***

- par email à contact@liguegolfpaca.org - L'attention des candidats est portée sur le fait que selon la taille des pièces, ces dernières pourraient ne pas être valablement réceptionnées. L'envoi via des plateformes dédiées (type wetransfer) est à privilégier.

5. Pièces complémentaires à fournir

Pour être recevables, les listes doivent être **complètes et accompagnées pour chaque candidat** :

- Des attestations sur l'honneur signées ;
- D'une copie d'une pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité) de chaque candidat ;
- D'une copie de la licence ou attestation de licence 2024 de chaque candidat ;
- Pour le candidat postulant sur le poste de « médecin » : attestation de son inscription à l'ordre des médecins.